

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
DE LA COMMISSION SYNDICALE
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Préfecture Des
Hautes-Pyrénées

10 AVR. 2017

ARRIVÉE

N° 2017-18

Séance du MARDI 28 MARS 2017

Date de la convocation		
23/03/2017		
Date de l'affichage		
05/03/2017		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Représentés
12	10	1

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit mars à 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président

Présents :

M. André CAZERES, Président
M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président
Mmes Brigitte CAPOU – Marianne SARTHOU
MM. John BOGAERTS - Pierre CAPOU - Christian COUMET - Thierry LASSERRE – Xavier MACIAS -Jean-Baptiste RAMON

Absent excusé :

M. Alain LARROUDE (pouvoir de vote à Marianne SARTHOU)

Secrétaire de séance : M. Joseph FROMIGUE est désigné secrétaire de séance

Objet de la délibération :

MISE A JOUR DU PRIX DES PACAGES POUR LES ELEVEURS NON-VALLEENS

Le Président propose que les prix des pacages pour les éleveurs non valléens (dont le siège d'exploitation n'est pas situé dans les 7 communes de la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin) soient fixés comme suit :

- 18,00 € par bovin de plus de 6 mois sur tous les quartiers.
- 2,50 € par ovin sur tous les quartiers.
- 50,00 € par équin pour les quartiers et 20,00 € pour les poneys Pottok sur tous les quartiers, considérant le service qu'ils apportent vis-à-vis du maintien et de la restauration des milieux ouverts.

Cet exposé terminé, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

- De mettre en place la présente tarification à partir de la campagne 2017

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
André CAZERES

